



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



- Natura 2000 en mer -

Compte-rendu du groupe de travail n°2 dédié aux usages maritimes des sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » (Zones Spéciales de Conservation)

28 juin 2019 à Diélette

Liste des acteurs présents

- Agence Française pour la Biodiversité, Karine DEDIEU (référente locale en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville)
- Agence Française pour la Biodiversité, Marion COLLIN
- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette, Patrick SIMON
- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette, Alain YVARD
- Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette, Allain COSSE
- Association des pêcheurs plaisanciers de la Côte des Isles, Tony ALFEREZ
- Association des pêcheurs plaisanciers de Portbail, Jean-Paul COQUELIN
- Association des pêcheurs plaisanciers de Vauville, Martial LAGALLE
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie, Lucile AUMONT (référente locale en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de Vauville et Surtainville)
- Commune de La Hague/Biville, Jean ARLIX
- Commune de Vauville, Gérard CHEVEREAU
- Commune de Surtainville, Bernadette LE BRUN
- Conservatoire du littoral, Délégation de rivages de Normandie, Sandrine VASSEUR
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie, Sandrine ROBBE
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 50), Jérôme DOREY
- Organisation des Pêcheurs Normands (OPN), Mathilde TESSIER

Excusés

- Ifremer, LERBN, Station de Dinard – CRESCO, Claire ROLLET
- Communauté d'agglomération Le Cotentin (CAC), Jean-Luc SIMON
- Direction Départementale de la cohésion sociale Manche (DDCS50), Jean-Marc JULIEN

Objet

Ce groupe de travail visait à présenter l'ensemble des usages pratiqués sur les sites « Anse de Vauville » et « Bancs et récifs de Surtainville ».

Ordre du jour

Les usages présentés ici portent sur :

- la pêche professionnelle embarquée,
- le trafic maritime et les activités de défense,
- les usages industriels,
- les usages de loisirs.

Déroulement de la séance

La réunion est introduite par Sandrine Robbe de la DREAL Normandie qui rappelle le contexte de Natura 2000 en mer et de l'ensemble de la démarche. Elle rappelle que les sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » ont été désignés par l'État français en Zones Spéciales de Conservation. L'objectif de la mise en place de Natura 2000 en mer est de réduire la perte de biodiversité à travers la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces aspects seront traités au cours de l'élaboration d'un document d'objectifs incluant une phase de diagnostics. Ce GT fait partie de cette première phase de diagnostic.

Madame Karine DEDIEU remercie les participants et le pour la mise à disposition de la salle du centre nautique de Diélette. Elle précise que l'Agence Française pour la biodiversité et le Comité Régional des Pêches de Normandie sont co-opérateurs sur ces deux sites Natura2000. Après un tour de table, elle présente l'ordre du jour de la réunion puis précise que le prochain groupe de travail sera dédié aux objectifs de gestion et enjeux associés et qu'il se tiendra en octobre 2019. Il s'agira de la dernière étape avant le prochain COPIL de validation de cette phase de diagnostic avant de rentrer dans la seconde phase dédiée aux mesures de gestion en 2020.

Madame Lucile AUMONT, en charge du diagnostic des usages maritimes présente les usages suivant :

1. La pêche professionnelle

Lucile AUMONT présente le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie (CRPMEM), structure régionale qui a pour objectif de représenter les pêcheurs professionnels au sein de différentes instances et qui participe aux politiques publiques en mer. Le CRPMEM de Normandie est opérateur technique associé des sites Natura 2000 en mer FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » (Zones Spéciales de Conservation).

Il est rappelé que le site « Banc et récifs de Surtainville » se trouve pour partie dans le périmètre des accords de la Baie de Granville ; cela va engendrer un travail d'échanges sur le sujet avec les pêcheurs bretons et jersiais.

Afin de réaliser l'état des lieux de la pêche sur les sites, 3 sources de données ont été utilisées :

1. le Système d'Information Halieutique (SIH) de l'Ifremer ;
2. Valpena, données internes au CRPM issues d'enquêtes auprès des pêcheurs ;
3. des enquêtes auprès des pêcheurs des ports de Diélette et de Carteret.

L'activité de pêche en mer

Le nombre de navires de pêche qui fréquentent ces sites est estimé à 35-40 ; ce sont essentiellement de petits navires côtiers qui viennent de Diélette et de Carteret. Il s'agit de navires polyvalents, qui pratiquent essentiellement les arts dormants (il y a cependant quelques chalutiers). L'activité est assez constante tout au long de l'année, avec une baisse en janvier due à la fermeture au bulot et aux conditions climatiques.

Principaux métiers pratiqués :

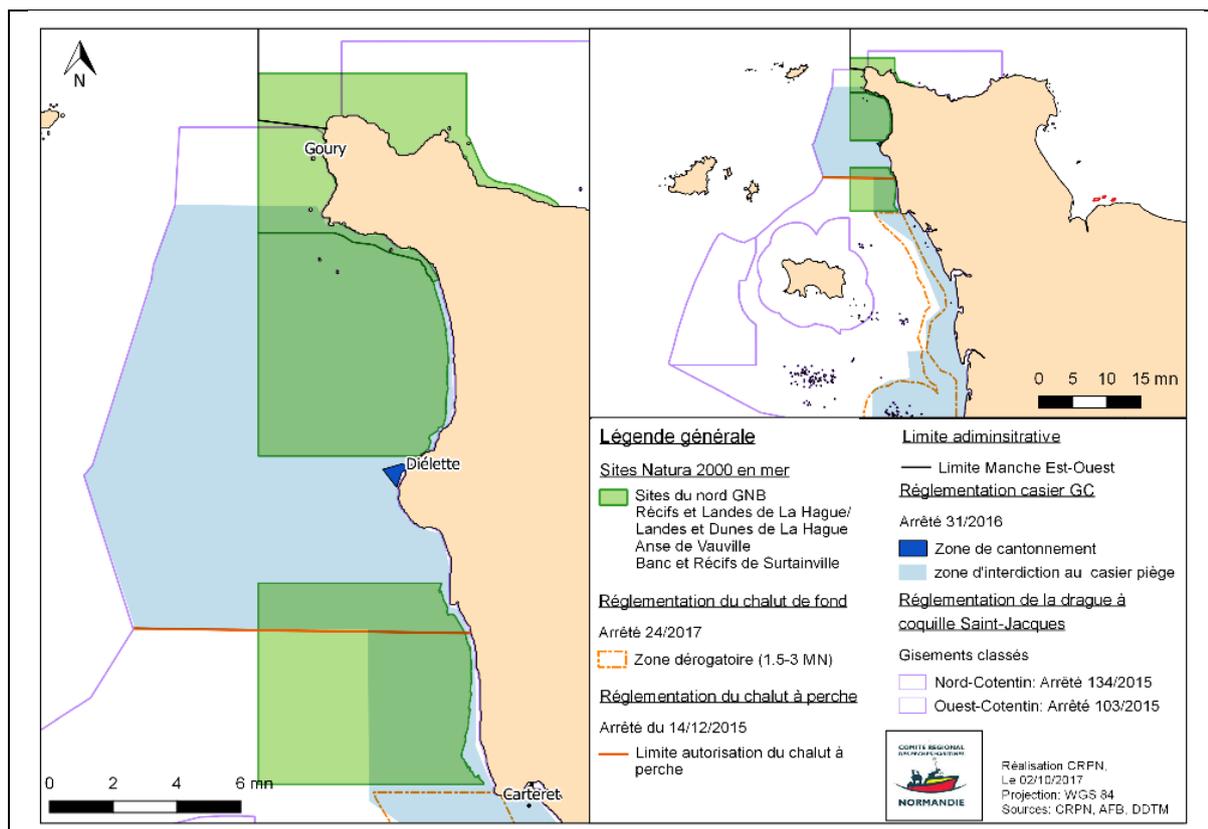
- casiers à crustacés,
- casiers à bulots,
- filets trémail et maillant,
- métiers de l'hameçon (palangre de fond, ligne),
- casiers à seiche (activité en baisse),
- dragues à CSJ et bivalve,
- chaluts de fond (à panneaux et à perche).

Ces activités sont assez variables selon les années et la disponibilité de la ressource ; des métiers comme le casier à seiche et les métiers de l'hameçon semblent diminuer tandis que le casier à bulot augmente.

Un point est fait sur la réglementation des différents métiers. M COSSE, Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette, fait remarquer que le chalut est pratiqué à l'intérieur de la bande des 3 milles nautiques alors qu'il y est interdit.

La question est également posée sur la zone d'interdiction du casier piège.

⇒ *Après vérification, la zone d'interdiction du casier piège est bien celle qui a été présentée en réunion et elle est référencée dans la délibération du CRPMEM de Normandie de 2017 : 2017/28 CRUMW21*



Les fiches métiers

Un bilan de l'activité est présenté pour chaque métier pratiqué sur le site :

- ⇒ **Casiers à crustacés** : 19 bateaux présents sur les 2 sites. Le homard est l'espèce principalement ciblée, la pratique se fait toute l'année.
- ⇒ **Casiers à bulot** : 2 bateaux dans l'anse de Vauville mais il y a un gros gisement à Surtainville. Il s'agit d'une espèce qui est en plein essor (label MSC).
- ⇒ **Casiers à seiche** : printemps. La ressource diminue depuis 2014 et la pêche n'existe pratiquement plus.
- ⇒ **Filets** : Activité à Vauville principalement qui se pratique toute l'année.
- ⇒ **Drague coquille Saint-Jacques** : pratiquée dans l'anse de Vauville. Dépend des années
- ⇒ **Drague à praires, bivalves (praires, amande de mer)** : plutôt dans le sud de Surtainville. Espèce très fluctuante mais la pêche se développe depuis 2 ans.
- ⇒ **Chalut** : en dehors des 3 milles, 4 bateaux pratiquent cette pêche.

On constate que l'ensemble des navires a la même stratégie de pêche, ce qui peut s'avérer problématique vis-à-vis de la gestion de la ressource. Mme Tessier, OPN, informe que 600t de bulot sont débarquées chaque année au niveau de ces sites.

Les mesures sur la gestion du bulot sont étudiées en commission du CRPMEM de Normandie afin de pêcher cette espèce de manière durable.

Mme VASSEUR, du Conservatoire du littoral, fait remarquer que le port de Portbail se trouve à proximité des sites et qu'il serait intéressant de contacter les pêcheurs. Mme AUMONT précise que cela a été fait mais que ces derniers ont informé ne pas fréquenter ces sites.

2. Trafic maritime et activités de défense

Une présentation est faite du trafic maritime dans et à proximité des sites. Il est alors rappelé que le Nord-Cotentin est très équipé en moyens de surveillance et de défense.

Les deux sites Natura 2000 se trouvent à proximité de zones de très fort trafic maritime. Le Raz Blanchard a quant à lui vu passer environ 2000 navires en 2018 ; il s'agit essentiellement de transport de passagers. Les sites ne sont pas directement concernés par ce trafic mais des zones de mouillages sont définies à l'intérieur de ces derniers, elles sont cependant peu utilisées. Mme VASSEUR note que les liaisons avec les îles Anglo-normandes sont développées et qu'il est important de les mettre en avant.

Un point est également fait sur les opérations de dragage et de clapage des zones portuaires. Les autorisations sont renouvelées tous les 5 à 10 ans selon les ports. Les pratiques diffèrent selon les ports. Ainsi, le port de Carteret est dragué à sec et les sables sont utilisés pour le rechargement des plages alentour tandis que le port de Diélette est dragué et les sables sont clapés au large.

M ALFEREZ, de l'association des pêcheurs plaisanciers de la côte des Isles, rappelle que des travaux sont prévus sur le port de Carteret et que cela risque d'engendrer une modification des modalités de dragage et de clapage, au moins durant les travaux. M COSSE informe que le dragage de Diélette représente entre 10 et 15 000 m³ par an.

Afin de préciser les chiffres de dragage et de fréquentation, M COSSE conseille de se servir des comptes rendus des conseils portuaires de Diélette et de Carteret qui sont très complets. Ils sont diffusés sur le site du Conseil départemental de la Manche.

3. Activités industrielles

Des activités industrielles sont également tangentes aux sites : la centrale de Flamanville se trouve entre les deux ZSC tandis qu'ORANO et l'ANDRA sont situées au nord des sites.

Par ailleurs, des projets de câbles sous-marins entre les îles anglo-normandes et la France passent sur les sites ou à proximité. Ces projets sont actuellement temporairement arrêtés en attendant de voir comment évoluent les relations entre les deux pays dans le contexte du Brexit.

4. Les activités de sports et de loisirs

Des enquêtes ont été réalisées auprès des représentants des usages de sport et de loisirs afin d'identifier leurs pratiques sur les sites.

Pêche de loisir

La pêche de loisir embarquée est très développée sur les deux sites. Les stratégies diffèrent selon la fréquence et l'assiduité des pratiquants mais la canne reste la pratique la plus développée (espèces ciblées : bar, lieu, maquereau).

Il s'agit cependant d'un loisir qui est de plus en plus coûteux et contraint par la réglementation. La pratique tend donc à diminuer.

Le site « Banc et récifs de Surtainville » est une zone importante pour les pêcheurs de Carteret mais elle est assez exposée aux vents et aux courants. Le site anse de Vauville est quant à lui plus abrité.

M COSSE rappelle que les plaisanciers ne s'éloignent pas du port (2-3 MN).

Activités de plongée sous-marine

Un club de plongée a été identifié : il représente 30-35 adhérents et organise régulièrement des sorties sur les sites (essentiellement Anse de Vauville).

Chasse sous-marine

La chasse sous-marine est très représentée : 2 fédérations, 1 club, ainsi qu'une forte pratique individuelle. Une compétition est organisée chaque année sur le site Anse de Vauville. C'est surtout la partie nord du site « Anse de Vauville » qui est utilisée. M ALFEREZ précise qu'il y a également une pratique significative autour de la roche du Rit.

Voile légère

Les ports de Diélette et de Carteret hébergent tous les deux des clubs de voile légère. Le club de Diélette pratique essentiellement sur le site Anse de Vauville. Le club de Carteret reste quant à lui au sud de la pointe et ne fréquente donc pas du tout le site Natura 2000.

Surf

Le surf est encadré par le club de surf de Siouville et par un club à Hattainville. Il y a beaucoup de pratique individuelle tout le long de la côte et notamment à Siouville, Hattainville et au Rozel.

L'enjeu surf est important mais il reste marginal à l'échelle des sites Natura 2000 (à la périphérie des sites). La pratique du kite-surf est également développée, notamment à Siouville

Plaisance / aviron :

Les structures n'ont actuellement pas été rencontrées. Concernant l'aviron, la personne à contacter est Pierrick LEDARD. Mme VASSEUR demande ce qu'il en est de la pratique du long de côte. Cette dernière se pratiquant en bordure de mer, il a été considéré qu'elle se situe en dehors des sites.

M ALFEREZ informe qu'il y a une activité commerciale de jet ski à Barneville Carteret.

5. Suivi de la fréquentation

Une démarche de suivi de la fréquentation des sites a été lancée sur un an. Le but est de compter le nombre d'embarcations présentes sur le site à intervalles réguliers. L'objectif de cette démarche est d'identifier la dynamique des sites avec une approche qualitative.

Il est également proposé de mettre en place des enquêtes de types QCM sur la période estivale. Pour cela, il faudrait des relais locaux pour les distribuer et les collecter. Les échanges sur le sujet et les retours d'expérience ont montré que ce projet semblait complexe à mettre en place et que les résultats de ce type d'études étaient rarement convaincants.

6. Suite de la démarche

Les prochaines étapes de la démarche seront l'organisation d'un GT en octobre pour déterminer les enjeux et objectifs de gestion des sites au regard des éléments de diagnostics qui ont pu être récoltés et analysés puis un comité de pilotage COPIL en décembre pour valider cette phase d'états des lieux. Mme Vasseur signale un problème d'accès au site web via sa page d'accueil. Cela a été résolu depuis.

Madame ROBBE et Madame DEDIEU remercient les participants et concluent en précisant que l'élaboration du DOCOB est un travail participatif devant aboutir à une série de mesures de gestion et qu'il est donc important que le maximum d'acteurs poursuivent leur implication à la démarche de concertation.

Les diaporamas projetés lors de la séance sont disponibles et téléchargeables sur le site :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>